



36 Place de la Mairie
Tel : 05.65.69.02.42

Mail : mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 JUIN 2021
A 20H30**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt et un,

Le quatorze du mois de juin à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, Mme CANITROT Nadine, M. CUOC Jérôme, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, Mme LACOMBE Patricia, M. LACOMBE Philippe, Mme LITRE Alexandrine M. PANIS Didier, Mme POUGET Sandrine a donné pouvoir à Didier PANIS.

Monsieur Julien ANGLES a été désigné secrétaire de séance.

1-Suivi des actions en cours :

- **Elections Départementales et Régionales** : Dimanche 20 et 27 juin 2021

Réunion de la campagne électorale pour les élections départementales : les candidats M. Thomas JAAFAR et Mme Nadine VERNHES ont organisé une réunion publique à Camboulazet le samedi 12 juin 2021 à la salle des fêtes.

- **Agent Technique territorial :**

- o Modalités embauche ; fiche de poste, contrat... : le contrat de travail sera signé avec l'agent le 21/06/2021 à 18h.

Il effectuera pour le compte de la commune les travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments, de la station, du poste de refoulement, des travaux d'entretien de voirie, du cimetière, des chemins etc...

- o Equipement et aménagement d'un local technique à prévoir
 - Local à prévoir pour le stationnement du tracteur.
 - Local technique à prévoir, dans l'hiver, au sous-sol de la salle des fêtes
- o Un pot de départ sera organisé avec la municipalité actuelle et les anciens élus pour le départ de Pascal CALMETTES.

- **Cimetière :**

- o Notification DETR 2021
 - Une aide de 25% a été accordée à la mairie pour les travaux.
- o Compte rendu visites des cimetières du 31/05/21 Gramond/Ceignac/Rodez

Réglementation des cimetières : chaque commune doit avoir son règlement intérieur qui est déposé en préfecture.

Questions à travailler :

- Déterminer les ayants droits (succession, propriétaire ou locataire sur la commune)
- caveau communal laïque à envisager.
- Autorisation obligatoire de la famille en cas de demande d'exhumation, même si l'inhumation date de longtemps.
- Dans l'extension du cimetière de RODEZ il a été réservé des espaces voués à la pleine terre et des espaces voués à des caveaux. Un espace est conseillé entre chaque concession de manière à être plus à l'aise pour l'entretien ou même pour les sépultures. (40 à 50 cm)

Dans leur fonctionnement ils proposent directement des concessions équipées de cuves dont les capacités sont déjà imposées (plusieurs propositions possibles).

La clôture de l'extension du cimetière est du grillage rigide fixé sur une fondation béton.

Devant ce type de clôture il est nécessaire de planter des végétaux pour masquer un peu l'intérieur. Les végétaux après quelques années offrent un aspect régulier.

Avantages et inconvénients des différentes clôtures :

Clôture	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Mur Végétal	Facilité d'exécution coût moins élevé à la réalisation Aspect visuel naturel Aspect différent suivant saisons	Plusieurs années avant d'avoir une haie concrète Taille annuelle voir bi annuelle Déchets végétaux à évacuer Coût élevé à l'entretien Racines à surveiller vers l'intérieur du cimetière Certaines variétés à changer sur le temps
Mur Bâti pierres parpaings	Mur efficace dès la construction pierre de pays : aspect authentique pas d'entretien Durable sur le temps	Coût de fabrication Visuel un peu plus austère que le végétal

Visite du cimetière de Gramond pour voir le nouveau portail fait par une entreprise de Naucelle Gare. Le résultat paraît être quasiment à l'identique de celui existant à Camboulazet.

° Dégâts mur existant parking

Des dégâts sur le mur existant ont été signalés (mur côté parking contre les conteneurs poubelles)
Ces travaux seront repris au moment des travaux d'extension du cimetière en fin d'année

- **Communauté de Communes Pays Ségali**

- o SIL : Réunion pour définir les lieux d'implantation des futurs panneaux de la Signalisation d'Information Locale.

- o Parc à Conteneurs Lotissement Bonafouzen : Réunion des riverains

Le 05 juillet 2021 à la salle des fêtes de camboulazet à 20h30.

- o Compte rendu des diverses réunions, bureau et commissions

- **Voirie**

- Carrefour du Puech Besset : manque de visibilité en venant de Baraqueville : haie + talus + dos d'âne sur la R.D. 507

Solution proposée : remettre la bande blanche STOP au sol sur la route venant de la Fabrie, reculer le STOP de quelques dizaines de mètres sur la route venant de Baraqueville, demander à ce que la haie soit taillée plus bas, voire coupée.

- Arbres dangereux en bordure de voie communale : le conseil départemental a développé une campagne d'information sur les arbres morts, ou dangereux, en bordure des départementales, auprès des propriétaires concernés. M le Maire propose à chaque élu dans son secteur de repérer les arbres morts ou dangereux afin de prévenir les propriétaires.
 - Entrée d'eau pluviale dans une cour privée à la Plaine RD 507: les services de la voirie du conseil départemental n'ont pas à intervenir. C'est au propriétaire de se prémunir contre le ruissèlement des eaux pluviales .
- **Opération PAIS SEGALA** : Compte rendu du tournage à Camboulazet mercredi 9 juin 2021. Les membres de l'Institut Occitan étaient ravis des témoignages recueillis auprès des jeunes et des aînés.

3- Sujets nouveaux :

- Moto Club du Lézou : Autorisation pour course moto Dimanche 5 septembre 2021.
- Aveyron Habitat (HLM) Réunion en mairie le 13/07/2021 à 14h.

4- Questions diverses

- **Conscrits** : les conscrits reprendront la traditionnelle tournée dans chaque village à compter de fin juin en respectant les consignes sanitaires
- **Commission communication** : préparation du prochain « Mairie Info » + rencontre avec le Food Truck.
- **Versailles** : Arrêté interdisant le campement sur le site

La mairie a signé un arrêté le 08/02/2016 interdisant le campement, la pratique des feux de plein air en dehors du barbecue. Cet arrêté sera envoyé aux communes limitrophes : Sainte Juliette sur Viaur et Centrès afin qu'il soit applicable partout sur le site concernant ces trois communes.

- **Organisation des manifestations festives** : les directives préfectorales ont été envoyées à chaque association